

Bruxelles, le 15 novembre 2023
(OR. en)

15475/23

Dossier interinstitutionnel:
2023/0036(NLE)

POLCOM 273

NOTE

Objet: Avis concernant la date d'entrée en vigueur de l'accord entre l'Union européenne et la République du Chili au titre de l'article XXVIII de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de 1994 concernant la modification des concessions pour l'ensemble des contingents tarifaires de la liste CLXXV de l'Union européenne à la suite du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne

L'accord entre l'Union européenne et la République du Chili au titre de l'article XXVIII de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de 1994 concernant la modification des concessions pour l'ensemble des contingents tarifaires de la liste CLXXV de l'Union européenne à la suite du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne¹, signé à Bruxelles le 9 juin 2023, est entré en vigueur le 14 novembre 2023.

¹ JO L 233 du 21.9.2023, p. 3.